

# "Jeanne de Savoie" plante son étendard face à l'intrus français !

Lundi 20 juin, alors qu'Audrey Gabert, importateur et revendeur motocycle à La Ravoire, voit arriver chez elle les douanes, une trentaine de Savoisiens, notamment soutenus par le mouvement PLS, a apporté son appui à la Jeanne de Savoie, comme on la surnomme, pour faire entendre leur refus de voir la loi française s'appliquer sur leur territoire de Savoie.

Depuis des années, les affaires qui opposent les Savoisiens à l'État, la loi, les forces de police, l'administration et la justice française, émaillent l'actualité locale. Pour la plupart avec une certaine discrétion. Les confrontations perdurent parfois ou surviennent sans que la population des pays de Savoie n'en sache réellement grand-chose. Alors que pour eux, Savoisiens, ils subissent : intolérances, violences policières, sanctions administratives, judiciaires, erreurs judiciaires en nombre, mensonges d'état, de justice... gardes à vue, emprisonnements... Mais les mois et les années passant, la conviction grandissant, l'affrontement à l'illégalité française se trouve de plus en plus nombreuse, médiatisée et communicante. Il faut mettre à leur crédit qu'ils ont la confirmation, somme toute récente dans l'histoire et le paysage de la résistance savoisiennne, par l'état français, par l'ONU, de l'oubli de notification et d'enregistrement du traité de 1860 d'annexion de la Savoie à la



Les quads de loisirs qui ont été saisis en vertu de la décision de justice.

France, comme le stipule plein texte le traité de Paris de 1947, remettant en vigueur au sortir de la Seconde guerre mondiale l'application des traités engageant la France et tous les pays signataires.

À la Ravoire, c'eût pu être n'importe où en terre de Savoie, ils eussent été présents, ce lundi 20 juin, les Savoisiens de tout le département et en particulier sous l'égide de PLS (Pour la Savoie, mouvement initié, renforcé et affirmé dans la défense des droits de la Savoie), se sont rassemblés autour d'Audrey Gabert et de son différend avec les forces douanières françaises. Pour l'aider dans cette difficulté, pour réaffirmer, massivement face à l'ingérence française, l'illégalité de son action, de sa présence sur le sol de Savoie, la souveraineté des droits et du territoire savoisien. « J'ai fait venir 45 quads de Chine »,

explique Audrey Gabert « des quads de loisirs enfants. J'ai eu l'autorisation des douanes pour cela. Deux jours après, je ne l'avais plus... soi-disant que les quads ne sont pas conformes, conformes à la directive 98-37. Sauf que cette directive, ne s'applique pas aux quads de loisirs. Nous avons donc décidé de ne pas bouger. Et on m'envoie au tribunal ! »

## La France illégitime

Elle prend un avocat, maître Gilbert Collard, mais perd son procès face au tribunal de Chambéry. Complément d'enquête sur les particularités de la directive quad, cour d'appel et confirmation de la sanction. « En réalité, le tribunal n'a engagé aucun complément d'enquête. Les douanes se sont trompées dans les articles, dans les dates, mais peu importe, ils m'ont condamné. »

« Quand les douanes sont



Les Savoisiens, dont Fabrice Bonnard porteur des droits de la Savoie et de l'illégitimité de la France.

arrivées, je leur ai demandé s'ils avaient légitimité à agir sur le sol savoisien. Nos interrogations, sans faire de vague parce que nous sommes pacifistes, les ont interpellés, à tel point qu'ils ont fait venir le divisionnaire des douanes de Chambéry pour dialoguer. J'ai redemandé s'ils avaient les preuves de l'enregistrement du traité de 1860. Ils m'ont répondu : on ne peut pas le prouver. Je leur ai dit : vous faites appliquer un ordre illégal, vous faites respecter une loi illégale... On m'a de nouveau répondu : on le sait mais on est obligé d'intervenir et ils ont saisi les 45 quads ! »

Sans être autrement paranoïaque, mais consciente des atteintes portées à son mouvement, Audrey apporte un témoignage supplémentaire à sa volonté de liberté et de résistance : « J'ai acheté, il y a peu à Lyon, un quad du même type que ceux

qu'on me saisit. Facture à l'appui. À Lyon ça n'a posé aucun problème, c'est en vente libre... Pas de problème de directive... Et en Savoie, on vient nous interdire... »

## Prolonger par la cour européenne des droits de l'homme

Loin de se laisser abattre, Audrey Gabert a décidé de se lancer dans une attaque des douanes à la cour européenne des droits de l'homme. « On me surnomme Jeanne de Savoie et j'irais jusqu'au bout pour défendre mon pays ! »

Elle précise à ceux qui douteraient du déroulement des événements, comme ils le font souvent, que tout a été filmé, tous les propos ont été enregistrés. « J'ai pris toutes les identités des douaniers et je vais les attaquer tous à la cour européenne ! »

Au-delà de potentielles ques-

tions, éthiques, philosophiques ou politiques, sur la pertinence du commerce, de l'utilisation et de la réglementation de ces engins à moteurs, il se manifeste, au seuil de cet événement, le marqueur de la mobilisation du mouvement savoisien. Marqueur qui ne manquera pas de se multiplier dans les mois et années à venir, à des degrés et sous des formes diverses, mais invariablement versé dans le refus de l'application de la norme française.

Du côté des douanes françaises, le divisionnaire sur les lieux explique « la procédure s'est déroulée selon la décision de justice de mars 2011. Saisie, enlèvement et bientôt destruction des quads. Il n'y avait pas eu de remise en cause de la décision définitive de la cour d'appel. »

N'étant pas informés, ils ont eu la surprise de croiser les Savoisiens sur leur route. « Ils ont manifesté au sujet de la légitimité de notre intervention. Ils ont toute liberté de s'opposer, nous avons eu un échange courtois, sans incident particulier. Mis à part quelques autocollants positionnés un peu partout. Il n'y a pas eu de trouble à l'ordre public. On se réserve la possibilité de porter plainte mais pour ma part, ce n'est pas à l'ordre du jour. Toutefois, nous allons faire le point du dossier. Je n'étais pas présent au début de la confrontation et c'était semble-t-il un peu plus virulent. On veut voir s'il y a eu opposition à notre fonction. »

L.M.